



COMPTE-RENDU  
 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de YERMENONVILLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Yermenonville, sous la présidence de

Présents : MM. DELARUE Thierry, DESTOUCHES Xavier, FELLER Éric, Mme GILLE Martine, M. VEILLOT Yves, Mme COUDRAY Françoise, M. LOLIVIER Francis, MM. BÉNARD Cyrille COUDRAY Pierre, Mmes DEGAS Christine, CHUPIN Marie-Claude, MERCIER Chantal, M. DESTOUCHES Quentin. M. KIRALY Géza

*Formant la majorité des membres en exercice.*

Absents excusés : Mme CHEVALIER Mélanie

Absents non excusés :

Procurations : Mme CHEVALIER Mélanie à M. FELLER Éric

Secrétaire de séance : M. DESTOUCHES Quentin

Assistait également à la réunion : Mme Frédérique BEAUPERE, secrétaire de mairie.

### 1- DOSSIER DE M. LANSADE

(Délibération n° 2021-47)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal le problème que la Mairie rencontre avec l'ancien employé Monsieur LANSADE de la société F-D-D.

Le Conseil Municipal entérine à l'unanimité :

- la reprise du contrat de travail de Monsieur LANSADE à compter du 5 mars 2021
- s'engage à verser à Monsieur LANSADE la somme de 1.288,45 €
- s'engage à verser aux organismes sociaux les charges patronales pour la période de mars à mai 2021.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout document correspondant à ce dossier.

### 2- REGISSEUR

(Arrêté n° 2021-16)

Suite au départ en retraite de la secrétaire de mairie Madame Geneviève LIMEUL, il faut nommer un nouveau régisseur.

Monsieur le Maire indique que la nomination se fait par Arrêté et il a nommé :

- Monsieur Xavier BAYON comme régisseur titulaire
- Madame Marie-Claude CHUPIN comme régisseur suppléant

### 3- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC ELI (EURE-ET-LOIR INGENIERIE)

(Délibération n° 2021-48)

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de renouveler la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme avec ELI pour la période 2022-2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de renouveler la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme avec ELI pour la période 2022-2024.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### 4- DEMANDE DE PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) POUR 2021 (Délibération n° 2021-49)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Eure et Loir sollicitant une participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour l'année 2021. Ce fonds s'adresse aux personnes et aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, refuse de participer au financement dudit FSL pour l'année 2021.

**5- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021**

(Délibération n° 2021-50)

Suite aux demandes des associations sollicitant une subvention de la commune, pour 2021, il convient de se prononcer sur le montant alloué à chaque association.

Après débat, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, de voter les subventions 2021 aux associations suivantes qui en ont fait la demande et fourni un rapport d'activité :

- Ecole maternelle de Gas	180 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Yermenonville	300 €
- ADMR	100 €
- SIAD	100 €
- Comité de Jumelage du Canton de Maintenon	100 €
- Si tu aimes ton école	100 €

Dit que ces sommes sont prévues à l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget 2021 de la commune.

**6- RUPTURE DE BAIL DU LOGEMENT DE LA POSTE**

(Délibération n° 2021-51)

Faisant suite au courrier de Madame Monique RIDET, nous expliquant les soucis de santé de son mari, il s'avère que le logement ne lui est plus adapté.

Cette dernière a donné son préavis de congé au 31 octobre 2021.

Suite au rendez-vous du 19 octobre 2021 entre Mme RIDET et M. le Maire, celle-ci a demandé un délai supplémentaire de 15 jours pour finaliser son déménagement.

Il a été convenu entre les deux parties que Madame RIDET quitterait le logement le 15 novembre 2021 et paierait son loyer jusqu'au 15 novembre 2021.

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents, a voté et a donné son accord.

(Pour : MM. DELARUE Thierry, DESTOUCHES Xavier, FELLER Éric, Mme GILLE Martine, M. VEILLOT Yves, Mme COUDRAY Françoise, M. LOLIVIER Francis, MM. BÉNARD Cyrille COUDRAY Pierre, Mmes DEGAS Christine, CHUPIN Marie-Claude, M. DESTOUCHES Quentin. M. KIRALY Géza  
Abstention : Mme MERCIER Chantal)

**7- ADHESION AU GIP RECIA – ENT1er DEGRE**

(Délibération n° 2021-52)

Monsieur Yves VEILLOT, Adjoint au Maire, explique à l'ensemble du Conseil municipal l'adhésion au GIP RECIA-ENT1er Degré.

Pendant la pandémie du COVID, l'adhésion prise en charge par Eure-et-Loir Numérique, se termine au 31 décembre prochain.

Il y a eu un regroupement entre l'académie d'Orléans-Tours et le GIP RECIA (c'est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif).

Ils ont décidé de s'associer pour proposer des outils numériques aux écoles du 1<sup>er</sup> degré.

L'adhésion au GIP RECIA ouvre la possibilité de bénéficier de l'ensemble de l'offre de services à destination des organismes publics sous réserve de souscrire les conditions particulières desdits services,

Les tarifs 2022 : 100€ TTC d'adhésion GIP RECIA et 2 fois 45€ TTC pour l'ENT pour les 2 classes soit 190€ TTC annuels au lieu de 1.400€ l'année sans regroupement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la Commune de Yermenonville au Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive – GIP RECIA
- approuve les termes de la convention constitutive entre la Commune de Yermenonville et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,
- approuve les termes de la convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire,
- autorise le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA et aux contributions relatives aux services souscrits par la collectivité,

- désigne Monsieur Veillot en qualité de représentant titulaire et Monsieur Delarue en qualité de représentant Suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.

## **Compte-rendu des syndicats et des commissions communales**

### Commission Cimetière

La commission propose de démolir le cabanon du cimetière ; d'ajouter 3 columbarium supplémentaires et réfléchit à un nouvel aménagement autour du Monument aux Morts.

### Commission Fêtes et Cérémonies

- Cérémonie du 11 Novembre : une distribution d'invitations a été faite.
- Un arbre sera planté le 25 novembre prochain en présence des enfants de l'école sur le terrain à côté du cimetière.
- La ballade du Père-Noël aura lieu le 11 décembre prochain :
  - . départ de l'école de Yermenonville
  - . arrivée à la mairie de Houx

### Commission Affaires sociales

- A l'occasion des fêtes de fin d'année un colis sera offert aux personnes de plus de 70 ans.
- Les institutrices et le personnel de la commune recevront une boîte de chocolats.

### Commission Scolaire

- Les conseils de classes ont eu lieu :
  - . Pour les écoles de Houx/Yermenonville le 19 octobre 2021
  - . Pour l'école de Gas le 22 octobre 2021.
 Les deux comptes rendus seront envoyés aux membres de la Commission Scolaire

### Commission Sécurité

Madame COUDRAY pose une question au sujet d'une lettre envoyée par des parents concernant la sécurité routière des enfants.

La commission Sécurité s'est réunie et a proposé des solutions. Un rendez-vous a été demandé avec les services de la voirie du Conseil Départemental pour connaître les réaménagements possibles.

SM3R (Syndicat Mixte des 3 vallées) et SMVA (Syndicat Mixte de la Voise et ses Affluents) vont fusionner à partir de 2023.

### SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)

A la cantine de Yermenonville se pose le problème du bruit pendant les repas.

D'autres communes ont le même problème.

Des réunions sont prévues début Janvier, une avec le personnel puis une avec les parents d'élèves pour trouver des solutions.

### Action Emploi

L'année 2020 n'a pas été florissante.

Cette association aide les mairies, particuliers et sociétés pour trouver du personnel.

Un tiers des personnes en CDD débouche sur un CDI.

Madame Marielle FLORENT, notre agent technique à l'école part en retraite au 31 décembre prochain.

La Mairie recherche sa remplaçante (16 heures par semaine).

### ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

En 2020, il y a eu 16.000 heures d'intervention. Les heures supplémentaires sont en augmentation dû au fait du manque de personnel.

Le nombre de repas à domicile a augmenté de 12.58 % par rapport à l'année 2019.

Les personnes « aidées » sont satisfaites du service.

### ENERGIE EURE-ET-LOIR

Le budget rectificatif a été voté et approuvé.

Dix nouvelles communes ont adhéré à Energie Eure-et-Loir.

L'appel d'offre doit être finalisé en 2022 concernant deux choix suivants :

- Prix révisable tous les ans ou
- Prix fixe pour les 3 ans

Dernière année pour la taxe communale qui sera remplacée par une dotation d'Etat en 2023.

Projet à venir :

- Borne de recharge en gaz naturel pour les camions
- En 2023, le coût des points lumineux passera de 22 à 23€.

### **Questions et affaires diverses**

Ancienne école Inter-communale située à Houx a été vendue à la commune de Houx.

Madame LEFEBVRE, sa fille Amélie et son gendre Mathieu MEUNIER remercient la commune pour le prêt de l'Annexe de la Mairie.

Reçu courrier de Monsieur Pichard disant que la rue Boivin à Boigneville est en très mauvais état.

Reçu courrier de Monsieur EL OUALI indiquant un trou dans une bouche d'eaux pluviales.

Les travaux sont prévus courant 2022.

Monsieur Harel de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France a annoncé son départ pour la Bretagne.

**Séance levée à 23H10**

**Le Maire**

**Thierry DELARUE**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **NUISANCES SONORES**

Les travaux de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore sont autorisés :

- Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00
- Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

### **NETTOYAGE DES CANIVEAUX ET DES TROTTOIRS**

L'entretien des caniveaux et trottoirs est à la charge de chaque riverain. Il est rappelé que les trottoirs doivent être accessibles aux piétons, qu'il est **interdit d'y stationner** et d'y déposer des matériaux. De plus, lors de la tonte du trottoir, n'oubliez pas de ramasser les déchets verts tombés dans le caniveau, cela facilitera l'évacuation des eaux pluviales.

### **BACS A DECHETS VERTS**

Nous constatons trop d'incivilité autour des bacs : déchets au sol plutôt que dedans, les sacs plastiques servant au transport des déchets verts ne doivent pas finir à l'intérieur (problèmes de valorisation)...

**SOYONS PLUS RESPECTUEUX**, il serait dommage de perdre ce service !

### **INFORMATION COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES EURELIENNES D'ILE DE FRANCE**

Lorsqu'une fuite d'eau est déclarée dans le regard de comptage, leur rôle consiste à venir vérifier l'origine de la perte d'eau :

- si la fuite est **avant le compteur**, tout sera mis en œuvre pour intervenir dans les meilleurs délais pour remettre en état l'installation,

Service EAU-ASSAINISSEMENT : 02.36.25.25.73 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Pour les urgences : 06.33.73.62.43 Astreinte la nuit, week-end et jours fériés

Email : eau.assainissement.secteur2@porteseureliennesidf.fr

- si la fuite est **après le comptage**, le technicien se doit de prévenir l'utilisateur qui fera alors intervenir son plombier ou toute autre entreprise spécialisée.

### **BIBLIOTHÈQUE**

#### Horaires d'ouverture

- Le mardi de 16h45 à 18 h 45
- Le samedi de 10h30 à 12h30

#### Animations :

- L'heure du conte pour les enfants de 3 à 6 ans le samedi 11 décembre à 11h00
- Bébés lecteurs jusqu'à 3 ans mardi 23 novembre et 14 décembre à 9h30